

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR

JE SOUSSIGNÉ(E):
Nom
Prénom :
Adresse:
Code Postal :
AGISSANT EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT LÉGAL DU OU DES JEUNES :
Nom et prénom :
ATTODISE (And an analysis).
ALUTOMASE (cocnet les cuses innes): La prise d'une ou plusieurs photographie(s) ou des enregistrements (captation, fixation, enregistrement,
numérisation) le (les) représentant.
La dimusión et la publication d'une ou prisseurs photograpme(s) ou des emegistrements le (les) representant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après :
site Internet de La Ligue de l'enseignement, plaquette de communication pour La Ligue de l'enseignement et
autres publications diverses en rapport avec La Ligue de l'Enseignement, présentations visuelles lors des
réunions familles, publications et sites Internet de la Ville et Communauté de Communes d'implantation de la
structure accueil de loisirs, petite enfance, accueil jeunes, centre de découvertes.
Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre
part dans le cadre de la présente autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation,

Fait à : Le : (Signature) Signature précédée de la mention manuscrite

utilisation, diffusion ou commercialisation.



Rejoins l'aventure pendant 5 jours et 4 nuits!

Réalise des activités sportives ou culturelles (canoé (attestation obligatoire pour la pratique de l'activité cijointe), pétéca, tir-à-l'arc, jeux de rôles, atelier cuisine, randonnée, baignade, sentier sensoriel des Carnutes...)!

Départ : 9h les lundi 8 juillet et 5 août, collège Pierre Dezarneaulds, 2 allée du paradis 45360 Châtillon-Sur-Loire Retour : à partir de 17h les vendredi 12 juillet et 9 août au

même lieu.

Le trajet s'effectuera en bus pour se rendre au camping de l'étang de la Vallée de Combreux.

La participation des familles est de **190€ par jeune** (les bons vacances CAF sont acceptés et une aide aux vacances MSA est possible pour les ressortissants agricoles)

Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction de la météo et des choix de l'équipe d'animation.

Dossier d'inscription comprenant :

-Fiche d'inscription

-Fiche sanitaire (si jamais remplie ou si changement de coordonnées/état de santé)

-Attestation de réussite obligatoire pour la pratique du canoé (à réaliser avant le séjour)

-Photocopie du carnet de santé

-Autorisation d'utilisation d'image

-Paiement à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement du Loiret

Dossier à retourner au responsable Mob'Ados Bruno LOURME, sur les temps scolaires dans les collèges ou lors de ses permanences ou par mail à : mobados@laligue45.fr avant le 26 juin 2019.

A la clôture des inscriptions, une réunion d'information vous sera communiquée avec l'équipe d'encadrement.

Attention le nombre de places est limité à 16 jeunes.

FICHE D'INSCRIPTION SEJOURS AVENTUR'ADOS

(Cocher la ou les case(s) de votre choix)

□ DU 8 AU 12 JUILLET 2019

□ **DU** 5 **AU** 9 **AOÛT** 2019



Je soussigné(e)						
Demeurant à						
Code postal:						
Commune:						
Désire inscrire mon fils/ ma fille						
Tél:						
Date de naissance ://						
Age:						
Mail:						
Date: Signature:						



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FI	CH	ΙE	SA	NI	TAI	RE
	D	Εl	LIA	ISC	ON	

1 - ENFANT		
NOM :		
PRÉNOM :		
DATE DE MAIGGAN	C.F.	
DATE DE NAISSAN	CE:	
GARÇON 🗖	FILLE 🛄	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR:

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui 🔲 non 🔲

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.						
	L'ENFANT A-T-IL	DEJA EU LES MALADI	es suivantes ?			
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE		
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS			
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON			
ALLERGIES: ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non AUTRES						
PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)						
			•••••			

	S DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,
rééducation)	EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE .
•••••	
	ANDATIONS UTILES DES PARENTS
	PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
5 - RESPONS	ABLE DE L'ENFANT
NOM	PRÉNOM
Adresse (pend	DANT LE SÉJOUR)
	DRTABLE), DOMICILE :
NOM ET TEL. D	U MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
exacts les rens	seignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, s (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
Date :	Signature :
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATION	NS

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : Code de l'action sociale et des familles : article R. 227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Circulaire du 30 mai 2012 (Fiche n°3) ; Code du sport : A322-3 (1-2-3)

Le test prévu à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant de participer à une activité des activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées ;
- radeau et activités de navigation assimilées ;
- certaines activités de voile.

La réussite au même test est requise mais la capacité à nager est obligatoirement vérifiée (test est réalisé sans brassière de sécurité), pour les activités suivantes :

- canoë, kayak et activités assimilées : activité de perfectionnement du canoë, du kayak, du raft et de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie (fiche 3.2) ;
- canyonisme (fiche 4);
- nage en eau vive (fiches 10.1 et 10.2);
- surf (fiche 18);
- navigation à la voile au-delà de 2 milles nautiques d'un abri (fiche 20.3) ;
- navigation dans le cadre du scoutisme marin (fiche 20.4);
- vol libre : activités de glisse aérotractée nautique (fiche 21.4).

Pour les activités de découverte du canoë, du kayak, du raft et d'autres embarcations propulsées à la pagaie (fiche 3.1), ainsi que pour la navigation diurne en planche à voile, dériveur léger et multicoque léger ou autre embarcation à moins de 2 milles nautiques d'un abri (fiches 201 et 20.2), le test peut être réalisé avec brassière de sécurité.

Date du test :

Nom et prénom du mineur :

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases corresponde Effectuer un saut dans l'eau Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes Nager sur le ventre pendant 25 mètres Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant							
	Test réalisé : Résultat du test :	☐ avec brassière ☐ satisfaisant	☐ sans brassière ☐ non satisfaisant				
	Personne ayant fait passer l	le test :					
	Nom et prénom :						
	Qualification (voir information	Qualification (voir informations au verso) :					
	Etablissement d'appartenar	Etablissement d'appartenance :					
	N° de carte professionnelle d'éducateur sportif (sauf BNSSA) :						

Signature:

Liste des personnes habilitées à faire passer le test :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (MNS) de par la détention de l'un des diplômes suivants :
 - diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur
 - BEES option activités de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques et de la natation
 - BPJEPS spécialité activités aquatiques avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive avec certificat de spécialisation de sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DEUST animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence professionnelle animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - licence générale entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance donnant l'unité d'enseignement sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
- Les détenteurs des diplômes suivants :
 - BEES option canoë-kayak et disciplines associées
 - BEES option voile
 - BEES option surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec mention canoë-kayak et disciplines associées, ou voile ou surf
 - BPJEPS spécialité activités nautiques avec UCC canoë-kayak ou planche à voile
 - DE JEPS spécialité perfectionnement sportif avec CS canoë-kayak et disciplines associées en mer ou CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention canoë-kayak et disciplines associées en eau vive
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation course et CS natation en eau libre ou CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention natation synchronisée avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention water-polo avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique
 - DES JEPS spécialité performance sportive mention plongeon avec CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Test admis en équivalence :

Le Sauv'Nage

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté

Les fédérations concernées sont celles qui siègent au sein du conseil interfédéral des sports aquatiques (CIAA) : fédé. clubs sportifs et artistiques de la défense ; fédé. d'études et sports sousmarins ; fédé handisport ; fédé. natation ; fédé. pentathlon moderne ; fédé. sport adapté ; fédé. sport d'entreprise ; fédé. de sauvetage et secourisme ; fédé sport universistaire ; fédé. triathlon ; fédé. sportive et culturelle de France ; fédé. sportive gymnique du travail ; union des œuvres laïques d'éducation physique ; union de l'enseignement libre ; union su sport scolaire ; union de l'enseignement du premier degré.

L'Attestation du Savoir Nager Scolaire

Arrêté du 9 septembre 2015

Article A 322-3-3 du Code du sport